

AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, à l'effet que le Conseil municipal étudiera, lors de la séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024 à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. **Régulariser l'emplacement du bâtiment principal sis au 263, 3^e Rang est** qui est situé à 2,77 mètres de la ligne latérale de lot alors que le Règlement de zonage numéro 460 édicte une marge de recul latérale minimale de 3 mètres;
2. **Permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 323, rue de la Glacière** à 6,49 mètres de la rue alors que le Règlement de zonage numéro 460 édicte une marge de recul avant de 9 mètres.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec la soussignée par courriel à inspection@stoke.ca ou par téléphone au 819-878-3790, poste 224 et intervenir auprès du Conseil lors de la séance du 15 janvier 2024 à 19 h.

DONNÉ À STOKE, CE 20^e JOUR DE DÉCEMBRE 2023.



Anne Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière